

DECLARATION A TOUTES LES AGE DE FRANCE

Le collectif National des 8 et 9 janvier a pris des décisions très graves concernant l'AGE de Nanterre. Alors que les membres du CN n'avaient pas été informés au préalable d'un point à l'ordre du jour qui abordait l'exclusion de la direction de l'AGE de Nanterre, la commission de contrôle a rendu un rapport pour le moins édifiant : une caricature monstrueuse donnant à croire au CN que les dirigeants de l'AGE en question développaient des pratiques "fascistes", étaient des adeptes de la batte de base-ball et que leurs comportements "attaquaient à la vie démocratique de l'UNEF". Les interventions allant dans ce sens faisaient plus figure de rumeurs que de faits avérés. Mais il est vrai que pour déconsidérer une AGE, rien de telles que les rumeurs...

Le procès en bonne et due forme n'a donné voix au chapitre qu'aux procureurs de la "commission de contrôle". Pourtant, chacun sait que pour rendre un jugement, il est nécessaire d'écouter les deux parties concernées, de vérifier les faits afin de trancher. Au CN des 8 et 9 janvier, non seulement les membres n'avaient pas été prévenus du point "Nanterre" à l'ordre du jour et n'ont pas eu accès aux "preuves" de la "commission de contrôle" et aucune "défense" de l'AGE n'a été mise en avant. Le CN des 8 et 9 janvier est en-deçà de la justice française.

Faisant abstraction de toute logique de jugement, le CN a pris la décision de dissoudre l'AGE de Nanterre, de la reconstruire avec de nouvelles cartes sous surveillance de la "commission de contrôle" et de mandater le CN pour créer une nouvelle direction provisoire de l'AGE. Bien entendu, la commission de contrôle a spécifié que des non-remises de cartes se feraient à l'encontre de l'actuelle direction : le CN a voté l'exclusion de la direction de l'AGE de Nanterre.

Le ridicule est atteint par le Bureau National avec l'invalidation de sa plainte auprès du tribunal de grande instance. Le BN a entraîné le président de l'AGE de Nanterre en procès pour usurpation de sigle pour la liste qu'elle présente aux élections du CROUS. Le tribunal a rendu son verdict : *"...l'UNEF (BN, NDLR) est dans l'incapacité de prouver qu'elle a convoqué M. AMAR ou que celui-ci a été entendu par la commission de contrôle; qu'ainsi la décision de dissolution n'apparaît pas prise de façon régulière ce qui prive le trouble allégué de tout caractère manifestement illicite...Que dès lors la demande apparaît mal fondée"*

Il n'y pas de dérive fasciste à Nanterre comme veut le faire croire la "commission de contrôle". Le problème est ailleurs. Il est à replacer dans le cadre général de la décomposition de l'UNEF. Notre organisation a subi de nombreux revers depuis plusieurs années, à tel point que le congrès de Bobigny voyait une baisse de 60 délégués par rapport à l'avant-dernier congrès, celui de Lyon (décembre 1991).

L'orientation nationale agit sur l'importance numérique des AGE en minorant la nécessité d'impulser des luttes nationales revendicatives et unifiantes par le Bureau National. Malgré cela, des AGE dites "oppositionnelles" au BN ont été les seules à tenter de développer un mouvement conséquent sur la dégradation des conditions d'études lors de la dernière rentrée : Toulouse, Rouen, Nantes, Caen. Ce n'est pas un hasard. Toutes les forces militantes "oppositionnelles" sont en constante augmentation. Ce sont des forces incontournables dans l'UNEF qui risquent de faire vaciller la continuité de la ligne syndicale qui domine au BN. C'est pour cela que les AGE minoritaires n'ont pu rentrer dans la salle au début du 76^e congrès, c'est grâce à l'acharnement de ces AGE que le congrès s'est déroulé avec tout le monde. L'objectif du BN étant que les minoritaires n'entrent pas, ce n'est pas un hasard.

L'opposition représente un tiers des AGE de France. Si elle propose une motion en CN, arrive, après débat, à convaincre une partie des AGE et que la motion soit adoptée, qu'elle va être l'attitude du BN en désaccord avec la motion ? Le BN, exécutif du CN, va-t-il se conformer aux décisions du CN, les défendre devant la presse...?

D'ailleurs, au CN des 8 et 9 janvier, l'opposition a réussi à faire adopter une motion sur la laïcité et les écoles privées en avançant les deux mots d'ordres suivants : abrogation des lois anti-laïques et nationalisation des écoles privées, ce qui a fortement déplu au BN. Comme on a pu le constater lors de la manifestation du 16 janvier, ces revendications n'ont pas été mises en avant par le BN. Cette mise en minorité du BN est un précédent dans l'UNEF qui peut se reproduire... si l'opposition n'est pas laminée avant.

L'AGE de Nanterre se battait contre l'orientation syndicale impulsée par le BN. Après Nanterre, à qui le tour ?

La situation semble se précipiter : le BN a choisi de mettre une liste concurrente à celle des AGE parisiennes pour les élections au CROUS. Là encore, un recours au tribunal pour usurpation de sigle intenté à la Fédération des AGE d'Ile-de-France a été invalidé. A Reims, Toulouse, le BN a fait pression pour que les AGE ne présentent une liste unitaire avec l'UNEF-ID. A chaque fois, il ya eu menace d'exclusion.

Nous n'acceptons pas de voir des camarades se faire exclure parce qu'ils avaient le défaut d'être en désaccord avec le BN.

Nous estimons qu'il est grand temps d'enrayer les manoeuvres scissionnistes par l'exclusion, l'écoeuement ou les pressions exercées sur les militants qui souhaitent que l'UNEF rassemble tous les étudiants, qu'elles que soient les divergences existantes.

F. Ferrette (pdt, Unef-Caen), S. Valognes (sec. propa, Unef-Caen), G. Béziers (vice-tréso, Unef-Caen), F. Augnet (sec. orga, Unef-Caen), S. Vauthiers (tréso, Unef-Caen), E. Augnet (sec. inter, Unef-Caen), G. Laville (élu CROUS, Unef-Caen), C. Fernagu (Unef-Caen), E. Adam (Unef-Caen), E. Audouard (Unef-Caen), A. Marais (Unef-Caen), V. Lalouette (pdt, Unef-Lille3), F. Lesage (tréso., Unef-Lille3), I. Pouffioux (Unef-Lille3), S. Defromont-Leschevin (Unef-Lille3), V. Kucinska (Unef-Lille3), D. Descamps (Unef-Lille3), O. Marichez (Unef-Lille3), M. Leclerc (Unef-Lille3), M. Wadoux (Unef-Lille3), S. Marjorie (Unef-Lille3), F. Legoy (Unef-Lille3), J.M Barbazanges (pdt, Unef-Limoges), C. Maître (Unef-Limoges, élue CROUS), L. Laloy (Bureau, Unef-Limoges, élu CROUS), O. Riffeaud (bureau, Unef-Limoges), E. Angleraud (bureau, Unef-Limoges), K. Guéry (Unef-Limoges), C. Bonneau (Unef-Limoges), F. Graindorge (Unef-Limoges), J.H Brondin (bureau, Unef-Limoges), L. Hannoteaux (bureau, Unef-Limoges), C. Sénamaud (bureau, Unef-Limoges), N. Tran (tréso., Unef-Limoges), S. Petit (pdt, Unef-Reims), N. Viet (Unef-Reims), M. Bourscheidt (Unef-Reims), C. Nésic (pdte, Unef-Rouen), S. Vincent (vice-pdt, Unef-Rouen), D. Querret (sec., Unef-Rouen), E. Quénu (sec. adjoint, Unef-Rouen), F. Legallais (tréso., Unef-Rouen), A. Bourcier (tréso. adjoint, Unef-Rouen), B. Liénard (Unef-Rouen), L. Lesage (Unef-Rouen). L. Messaoudi (Unef-Rouen), F. Lecarpentier (Unef-Rouen), C. Maurau (Unef-Rouen). P. Jonquais (Unef-Rouen), Y. Venier (Unef-Rouen), E. Lambert (Unef-Rouen), F. Florant (Unef-Rouen), J. Petit (Unef-Rouen), F. Lechevalier (Unef-Rouen), O. Dubois (Unef-Rouen), F. Anfry (Unef-Rouen), C. Marchis (Unef-Rouen), S. Bled (Unef-Orsay), S. Camard (pdte, Unef-Sc. Po), X. Brunsvisc (sec. orga, Unef-Sc-Po), J.C Lallemand (tréso, Unef-Sc-Po), S. Thomas (Unef-Sc-Po), M. Le Nir (Unef-Sc-Po), O. Fontan (Unef-Sc-Po), H. Ducret (Unef-Sc-Po), C. Drot (Unef-Sc-Po), J. Vralo (Unef-Sc-Po), F. Dubreuil (Unef-Sc-Po), H. Franco (Unef-Sc-Po)

POUR TOUT CONTACT : Association Caennaise des Etudiants-UNEF, université de Caen, esplanade de la paix, 14032 CAEN cedex. tel. : 31-45-55-00 poste 3360